

Proposition de Motion - Conseil Facultaire de Sciences sociales et politiques, 05/10/2010

Le Conseil facultaire de la Faculté des Sciences sociales et politiques rassemblant les membres du corps académique, les représentants des étudiants, des membres du corps scientifique et du personnel administratif, technique et de gestion de la Faculté a débattu, lors du CF du 05 octobre 2010, de la situation de l'ULB à la suite de la démission du Recteur Philippe Vincke et après avoir invité et entendu des représentants du corps académique et scientifique au Conseil d'Administration de l'Université, Mesdames DEHON, ALLARD et MM. GOTHELF et HORLIN.

A la suite d'une discussion générale, le CF a adopté la présente motion à l'unanimité.

1. Le Conseil Facultaire exprime sa très vive inquiétude quant à la situation présente et future de l'Université à la suite des événements qui ont conduit à la démission du Recteur, Philippe Vincke. Cet acte sans précédent est interprété comme l'expression d'une crise profonde au sein du Conseil d'Administration.

2. Le Conseil facultaire trouve particulièrement grave que, selon le communiqué diffusé par le Recteur à toute la communauté universitaire et à l'extérieur de l'université, sa démission soit intervenue "parce que notre Conseil (d'Administration), aujourd'hui, est gangrené par une logique de clans qui, en fin de compte, bloque l'institution" et que "le débat est étouffé pour ne laisser la place qu'aux ambitions personnelles". Le CF estime que la démission du Recteur et les prises de parole vives et contradictoires de représentants du CA affectent le bon le fonctionnement de l'Université.

3. Le Conseil facultaire demande aux membres du CA de l'Université, et tout particulièrement à son Président, Jean-Louis Van Vanherweghem, garant de l'impartialité, de veiller à ce que règnent au sein du Conseil les pratiques de bonne gouvernance indispensables à la cohésion de l'Université. Le Conseil facultaire demande en particulier qu'on veille scrupuleusement au respect de l'éthique et de la déontologie des Administrateurs de l'Université en toutes circonstances. Il s'inquiète de l'existence éventuelle de conflits d'intérêts dans plusieurs dossiers récents. Les informations contradictoires reçues, en particulier lors de séances d'informations ou lors d'emails de membres du CA depuis le début de la crise, ne permettent pas de restaurer un climat de confiance pourtant nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.

4. Le Conseil facultaire, tout en admettant la nécessité impérieuse de débats contradictoires et démocratiques au sein du CA de l'Université, s'inquiète de l'émergence d'une pratique où une majorité de membres du CA - quelle que soit sa composition - impose des décisions par le recours à une discipline de vote stricte qui, dans les faits, obère toute possibilité de débat contradictoire ou encore ne permette pas la recherche d'un

consensus au sein du CA, consensus pourtant souvent indispensable dans la défense de l'intérêt général.

5. Le Conseil facultaire tient aussi à relever à l'occasion de cette rentrée académique 2010-2011, le décalage existant entre d'une part, les vifs débats menés au sein du CA sur des questions parfois très spécifiques et pointues et, d'autre part, les problèmes urgents auxquels sont confrontés les membres des corps étudiant, scientifique et académique et du personnel administratif, technique et de gestion (en particulier dans les Facultés) dans leur travail quotidien sur le terrain. De même, le Conseil Facultaire s'inquiète de l'image déplorable que tous ces événements donnent de l'ULB auprès des étudiants, de leur famille et de l'opinion publique. Dans un contexte où les enjeux pour l'ULB dans la controverse sur les Pôles universitaires sont vitaux, la gouvernance actuelle ne permet pas à notre institution de peser de tout son poids de manière unitaire et consensuelle.

6. Le Conseil Facultaire estime qu'il existe actuellement une véritable crise de légitimité du Conseil d'administration de l'ULB et de ses représentants. Qu'en l'espèce, la sérénité, la confiance et l'engagement à travailler pour la défense de l'intérêt général nécessaires au bon fonctionnement de l'Université confrontée à des enjeux considérables ne sont pas pleinement rencontrés. C'est pourquoi le Conseil facultaire se demande s'il n'y aurait pas lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration en réponse à la crise de légitimité évidente qui l'affecte.